

Un projet d'aide familiale pour les parents fortement susceptibles de maltraiter leurs enfants — Faculté de médecine de l'université de Calgary — D <sup>r</sup> V. C. MacMurray, D <sup>r</sup> J. R. Brummitt et D <sup>r</sup> P. H. Cunningham (Évaluation).	13,786	26,517	33,317	—
Étude de faisabilité aux fins d'une enquête prospective sur le lien parent-enfant, y compris l'identification de parents éventuellement susceptibles de maltraiter leurs enfants. Département de psychologie de l'université de la Colombie-Britannique, D <sup>r</sup> Tannis McBeth Williams.	—	22,842	10,298	—
Le devenir des enfants maltraités; étude comparative par rapport à un groupe contrôlé—l'hôpital Sainte-Justine pour les enfants D <sup>r</sup> Gloria Jeliu.	—	9,068	46,355	49,864
Projet Toddler: programme d'hygiène mentale préventive pour les tout-petits—Clinique de psychiatrie infantile, Vancouver General Hospital—D <sup>r</sup> P. S. Stephenson.	(87,744) 72/73 à 75/76 24 540	9,696 113 253	104 451	49 864
Total (87 744)				

Nota: les sommes indiquées représentent les dépenses réelles. (Les chiffres entre parenthèses représentent les dépenses antérieures à 1976-1977).

Île-du-Prince-Édouard, projet de la Compagnie des jeunes travailleurs, Trousse d'information sur l'enfance maltraitée—Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres, Île-du-Prince-Édouard, M. T. Wilkinson, président.

\$ 4 879.28

Étude sur l'enfance maltraitée—Cette étude est parrainée par la Direction générale des programmes des services sociaux de Santé et Bien-être social Canada en réponse à des recommandations formulées lors de la consultation fédérale-provinciale sur l'enfance maltraitée qui s'est déroulée à Toronto en avril 1978; aux recommandations présentées par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales en 1976; et dans le cadre de la participation du gouvernement fédéral à l'Année internationale de l'enfant. L'étude est pilotée par Corinne Robertshaw, avocate et cadre supérieur détaché par le ministère de la Consommation et des Corporations. Toutes les provinces et tous les territoires ont été consultés avant le début de l'étude. Les conclusions de l'étude et les recommandations font actuellement l'objet de discussions avec des hauts fonctionnaires des provinces et des territoires ainsi qu'avec certains spécialistes du secteur privé.

67,000.00

Aperçu de la recherche et des projets pilotes sur l'enfance maltraitée. TREE Foundation of Canada, Montréal, Québec, Mary Van Stolk, présidente.

— \$ 5,474.80 2,728.69

#### LES NOUVEAUX LOGEMENTS DESTINÉS AUX AUTOCHTONES

##### Question n° 651—M. Howie:

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978, combien d'argent a été a) prêté, b) consenti aux autochtones du Nouveau-Brunswick, au titre de la construction de logements?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe

de ce qui suit: a) Dans le cadre du Programme de logement pour les ruraux et les autochtones, des prêts s'élevant au montant de \$10 908 000 ont été engagés dans la construction de nouveaux logements au Nouveau-Brunswick entre le 1<sup>er</sup> janvier 1978 et le 30 avril 1980. Ce montant représente la contribution de 75 p. 100 du gouvernement fédéral dans des coûts d'immobilisation et ne comprend pas la contribution de 25 p. 100 du gouvernement provincial.

b) Aucune subvention n'est accordée pour la construction de nouveaux logements dans le cadre du Programme de logement pour les ruraux et les autochtones.

**REMARQUE:** Les données susmentionnées se rapportent aux logements fournis aux clients autochtones et non autochtones dans les zones rurales.

##### Question n° 652—M. Howie:

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978, combien d'unités de logement ont été construites à l'intention des autochtones au Nouveau-Brunswick?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: Au total, 367 nouveaux logements ont été construits ou engagés dans le cadre du Programme de logement pour les ruraux et les autochtones, au Nouveau-Brunswick, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1978 et le 30 avril 1980. Environ 110 logements ont été destinés exclusivement aux clients autochtones.

##### Question n° 653—M. Howie:

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978, combien d'unités de logement pour les autochtones du Nouveau-Brunswick ont été réparées ou rénovées grâce à des subventions de la S.C.H.L.?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: Dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements pour les ruraux (PAREL pour les ruraux), 3 689 logements ont été remis en état au Nouveau-Brunswick entre le 1<sup>er</sup> janvier 1978 et le 30 avril 1980. 55 logements additionnels dans les réserves du Nouveau-Brunswick ont été remis en état au cours de la même période. À l'exception de ces 55 logements, il n'est pas possible d'obtenir la ventilation des 3 689 logements dans le cadre du PAREL pour les ruraux, sous le rapport des clients autochtones ou non autochtones bénéficiant du programme.

De plus, environ 30 logements ont été rénovés dans le cadre du Programme de réparations d'urgence au Nouveau-Brunswick, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978.

##### Question n° 654—M. Howie:

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978, combien d'argent a été a) prêté, b) consenti pour la réparation ou la rénovation d'unités de logement pour autochtones au Nouveau-Brunswick?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

a) Dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements pour les ruraux (PAREL pour les ruraux), \$15 897 000 ont été engagés au Nouveau-Brunswick entre le 1<sup>er</sup> janvier 1978 et le 30 avril 1980. Au cours de cette période, \$232 000 ont été engagés au Nouveau-Brunswick dans le cadre du PAREL dans les réserves.

**REMARQUE:** Aux termes du PAREL pour les ruraux, une certaine partie du prêt consenti à un client peut faire l'objet